Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 1130/2009 DE LA COMMISSION

du 24 novembre 2009

établissant les modalités communes de contrôle de l'utilisation et/ou de la destination de produits provenant de l'intervention

(version codifiée)

(JO L 310 du 25.11.2009, p. 5)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement délégué (UE) 2016/1238 de la Commission du 18 mai 2016	L 206	15	30.7.2016

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2009/1130/2014-04-01/fra